



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **19 juin 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

APPROBATION DES COMPTES 2017 CENTRE REGIONAL D'INTERVENTION CRI - 201

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

- a) D'approuver les comptes 2017 du centre régional d'intervention CRI - 201, s'élevant aux revenus et aux charges de **Fr. 442'152.00**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2017 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 98'397.55**.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **6 août 2018**.

Confignon, le 27 juin 2018

Le Président : Jean-Claude KORMANN